

# La Maladie du Fonctionnarisme

Une récente statistique de M. Turquan a, come on sait, précisé ce que chacun soupçonnait, à savoir que le nombre des fonctionnaires français est considérable. Ce nombre est de 400.000, et, si l'on tient compte des fonctionnaires départementaux et comunaux, on arrive à un effectif de 530.000 fonctionnaires civils, entretenus par les divers budgets. Ce débordement du fonctionnarisme, qui est une véritable calamité publique, n'apparaît pas que dans notre pays. Il en est beaucoup d'autres où le nombre des fonctionnaires s'accroît d'une façon vraiment danjereuse et devient une charge intolérable pour ceus des contribuables qui n'émargent pas encore au budget. C'est ainsi qu'au Brésil le nombre des fonctionnaires a passé, de 1890 à 1897, c'est-à-dire en l'espace de sept ans, de 42.368 à 58.325, ce qui représente une augmentation de 40 0/0. Les dépenses correspondantes se sont naturellement aussi beaucoup développées. Le chiffre total des traitements s'est élevé, dans la même période, de 39.383.014 milreis à 107.719.305 milreis, ce qui done un accroissement de dépenses de 170 0/0.

L'Amérique du Sud nous fournit un autre exemple de ce développement démesuré du fonctionnarisme. A la République Argentine l'administracion qui ne comptait que 12.353 employés en 1864, en avait 43.952 en 1896 et la somme affectée aus traitements de ces employés passait de 2.961.456 piastres, en 1864, à 39.800.095 en 1896. La population de ce pays n'étant que de 3.954.770 habitants d'après le recensement de 1895, la porcion des fonctionnaires par raport à la population totale y est donc plus forte encore qu'au Brésil où la population est de 16.300.000 habitants. D'une façon générale, le fonctionnarisme se développe dans tous les pays : la France tient, à ce point de vue, un rang peu enviable ; ses ressources lui permettent de sentir, moins lourdement que certains autres pays, la charge qui résulte de la nécessité d'entretenir une armée civile à côté de l'autre. Mais il serait vraiment temps qu'on s'employât à mettre un terme à cete curée des fonctions publiques qui est une véritable plaie pour quelques-unes des nations modernes.

Et savez-vous à combien s'élève, actuellement, cete armée de fonctionnaires de tous ordres, qui émarjent au budget : à 400.000, qui touchent 616 millions. En 1873 il y en avait 285.000, qui touchaient 400 millions.

C'est donc 115 mille fonctionnaires de plus qu'en 1873 et une dépense de 216 millions à ajouter.

Dans ce nombre ne figurent pas 8.000 fonctionnaires départementaux ; 120.000 fonctionnaires comunaux ; ce qui fait un total jénéral de 528.000 fonctionnaires, sans compter l'élément militaire, le seul dont le nombre et le traitement nous paraissent justifiés.

Et l'on marche ainsi, saus que cet état de choses semble causer le moindre souci à nos gouvernants. Il est vrai qu'ils ont toujours la suprême ressource (come les rats d'un navire en danger de couler), de pouvoir quitter le vaisseau au moment du danger.

Pendant, il est certain que si un père de famille gaspillait ainsi ses revennis, on le considérerait come un déséquilibré et on le pourvoirait d'un conseil judiciaire.

Mais ici, il n'en est rien, on a une foi aveugle dans les ressources de la France, come si nous n'étions pas arrivés au maximum du rendement des impôts, et pendant ce temps, le déficit s'accroît, la dette augmente, le budget ne se boucle plus : cete année encore, il va manquer 50 millions.

Il y a trop de fonctionnaires, voilà la plaie, le chancre qui nous ronge !

On cite une colonie française affectée à la déportacion, où il y a trois fonctionnaires qui n'ont jamais fonctionné, faute de déportés. En l'état des choses, au lieu de les renvoyer, on en nommera trois de plus.

Et si encore les traitements étaient bien répartis, suivant les aptitudes, les droits, les connaissances, le travail de chacun ? Passe encore !

Mais non ! nous voyons des trésoriers-payeurs jénéraux dont les appointements s'élèvent au chiffre de 160.000 francs par an ; des receveurs particuliers à 70.000 francs ; des percepteurs à 40.000 francs ; des ambassadeurs à 60.000 francs ; des gouverneurs dans nos colonies avec des appointements de 50.000 francs fixes, etc.

Et vous croyez...

œuvre grandiose, destinée à augmenter, non seulement la richesse de la région traversée, mais celle de la France tout entière.

Nous avons confiance en une solution favorable et prochaine.

Je termine cet exposé rapide de la question des Canaux du Rhône en vous demandant, au nom des Sociétés que je représente, votre précieuse adhésion au vœu émis par nous en assemblée générale le 28 septembre, et grâce aux efforts de tous, nous obtiendrons, je l'espère, de M. Méline, président du Conseil et président d'honneur de ce Congrès, qu'il veuille bien examiner les propositions qui lui sont soumises, les présenter au Sénat et aboutir enfin à une solution.

### Vœu.

L'assemblée, pénétrée de l'utilité des irrigations et des bienfaits considérables que l'agriculture méridionale doit en retirer :

Après les vœux souvent exprimés par les Sociétés d'agriculture, les Conseils généraux et l'arrondissement de la région, et tout récemment encore renouvelés par la Société Départementale d'Encouragement à l'Agriculture de l'Hérault pour l'exécution des Canaux dérivés du Rhône qui intéressent les six départements de l'Isère, de la Drôme, de Vaucluse, de l'Ardeche, du Gard et de l'Hérault.

Invite le gouvernement à saisir le Sénat, dans le plus bref délai possible, des voies et moyens les plus rapides et les plus économiques pour donner satisfaction à la loi de 1879 votée par les deux Chambres et aux populations intéressées qui attendent depuis bientôt vingt ans l'exécution de cette grande œuvre, dont chaque année démontre l'urgence et la nécessité.

Charge le bureau de la Société des viticulteurs de France à Paris de remettre à M. le président du Conseil le texte de la résolution adoptée par l'assemblée.

Ce vœu a été voté à l'unanimité par le Congrès.

\*\*\*

L'exécution des canaux du Rhône pourrait être proche, si le ministre voulait.

En faisant appel à la Commission de l'hydraulique agricole, M. Méline demande-t-il qu'on le débarrasse, d'une façon quelconque, d'une question irritante, ou bien veut-il sincèrement nous donner satisfaction ?

Certes, les représentants du Midi ne comptent pas de nombreux amis du ministère Méline. La grande majorité ne demandait qu'à le renverser, et, si M. Méline suivait les traditions de la politique, peut-être nous tiendrait-il rigueur de cette attitude de nos représentants. Nous ne pourrions qu'en jémir et subir la loi de la majorité, mais nous avons une autre opinion de M. Méline, nous pensons qu'il place l'intérêt général, l'intérêt de l'agriculture, qu'il incarne en sa personne, bien au-dessus des mesquines querelles de parti ou de

Les quelques socialistes présents protestent avec véhémence.

M. Isambert fait l'impossible pour calmer les passions et met au voix la proposition d'ajournement formulée par le député du Gard.

Les quarante présents se précipitent dans les bancs, ouvrent les pupitres et en tirent les bulletins. Tel député que nous pourrions citer a déposé près de cent bulletins dans les urnes. C'est une vraie comédie !

### Les bureaux de placement.

L'ajournement est repoussé par 465 voix contre 19. La discussion générale sur les bureaux de placement est alors ouverte.

— La commission demande l'urgence, dit M. Bovier-Lapierre, qui en est président.

— Le gouvernement ne s'oppose pas à l'urgence, déclare M. Boucher.

— La Chambre n'est pas en nombre, fait remarquer M. de Lanjuinais, appuyé par tous ses collègues de la Droite.

Cette fois, la protestation est admise par le bureau, qui est unanime pour constater que la Chambre n'est pas en nombre. Mais le règlement a des ressources inépuisables : un premier vote à la tribune donne la preuve que la moitié des députés n'est pas présente.

On lève la séance, après avoir décidé qu'une seconde séance sera ouverte dans dix minutes.

À cette nouvelle séance, le quorum n'est plus nécessaire pour que le vote soit valable. Le scrutin donne les résultats suivants : pour l'urgence 201, contre 16.

Deux minutes après, on décide, par 428 voix contre 102, de siéger le lendemain samedi.

\*\*\*

Le *Matin* fit de cette séance le commentaire suivant :

JAMAIS SÉANCE n'avait encore montré avec tant d'évidence que le travail législatif s'accommoderait très bien d'une Chambre moins nombreuse que la nôtre.

C'est tout juste si quarante braves avaient eu le courage de venir entendre parler des projets de loi sur les bureaux de placement.

\*\*\*

La presse honête, surtout celle de province, commence déjà à s'occuper de cet intolérable état de choses, comme on verra par les extraits suivants :